



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
UNITÉ POLICE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE en qualité de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-10-65 du 20 mars 2017 portant délégation de signature à M. Marc DEL GRANDE, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 23 novembre 2015 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 février 1999 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche ;

VU l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2011 et l'arrêté préfectoral complémentaire du 4 juillet 2014 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juin 2013 modifié renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche ;

VU les délibérations des structures désignant leur représentant ;

CONSIDERANT que suite à la réforme territoriale du 1^{er} janvier 2017 et à la vacance de membres, il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

- ARRETE -

Article 1^{er} :

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Canche est arrêtée dans sa composition annexée au présent arrêté.

Article 2:

Le mandat des membres désignés suite à la réforme territoriale au 1^{er} janvier 2017 et à la vacance de membres, court jusqu'au 13 juin 2019, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 13 juin 2013.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.


Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à Arras, le 09 OCT. 2017

Le préfet,

Fabien SUDRY

Annexe : Composition de la CLE du SAGE de la Canche

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Canche, en vigueur, est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (30 membres) :

Conseil Régional des Hauts de France
Mme Mathilde JOUVENET
M. Ghislain TETARD
Conseil Départemental du Pas-de-Calais
Mme Blandine DRAIN
Mme Maryse JUMÉZ
<i>Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais</i>
M. Richard SKOWRON, Maire de HOUVIN HOUVIGNEUL
M. Bernard BAYOT, Maire de LOISON SUR CRÉQUOISE
M. Gérard LEFEBVRE, Maire de CONTES
M. Jean-Claude DARQUE, Maire d'AUCHY LES HESDIN
M. Michel MASSART, Maire de BLANGY SUR TERNOISE
<i>M. Gérard BONIFACE, Maire de VIEIL HESDIN</i>
M. Guy LAMBERT, Maire d'HALINGHEN
M. Marc DELABY, Maire d'AIRON NOTRE DAME
Mme Fabienne MORVAN, Maire d'AMBRINES
M. Roger PRUVOST Conseiller municipal de FRÉVENT
M. Philippe FOURCROY, Maire d'ATTIN
M. Jean-Claude DESCHARLES, Maire de SAINT-JOSSE
M. Jean-François ROUSSEL, Maire de LA MADELAINE SOUS MONTREUIL
<i>M. Philippe PIQUET, Maire de BEUSSENT</i>
M. Patrick GALIOT, Maire de HUCLIER
<i>Communauté de communes du Ternois – TERNOIS COM</i>
<i>M. Freddy BLOQUET</i>
<i>M. Marcel LECLERCQ</i>
<i>Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois</i>
<i>M. Philippe DUCROCQ</i>
<i>M. Christophe COFFRE</i>
<i>Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois</i>
<i>M. Lucien BONVOISIN</i>
<i>M. Jean LEBAS</i>

Communauté de communes des 7 Vallées – 7 VALLEES COMM
<i>M. Pascal DERAY</i>
<i>M. Philippe LEJOSNE</i>
Communauté de communes des Campagnes de l'Artois
<i>M. Damien BRICOUT</i>
Syndicat Mixte de la Canche et affluents (SYMCEA)
<i>M. Serge MAGNIEZ</i>
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
<i>M. Claude PRUDHOMME</i>

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (15 membres) :

Deux représentants de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Région Nord-Pas-de-Calais
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France ou son représentant,
Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président du Comité Régional de la Propriété Forestière des Hauts de France, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération Régionale Nord Nature Environnement, ou son représentant
Monsieur le Président du Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association pour la sauvegarde et la valorisation des moulins, ou son représentant
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association Consommation, Logement et Cadre de vie du Pas-de-Calais, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association syndicale autorisée de dessèchement de la basse vallée de la Canche, ou son représentant
Monsieur le Président de l'Association syndicale autorisée de drainage Canche Authie, ou son représentant
Monsieur le Directeur de la Société VEOLIA, ou son représentant

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État (10 membres) :

Monsieur le Préfet en charge de la procédure d'élaboration du SAGE de la Canche, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur de la Délégation Manche – Mer du Nord du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant ;
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, ou son représentant
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ou son représentant
<i>Monsieur le Chef du service départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité du Pas-de-Calais, ou son représentant ;</i>
Monsieur le Directeur de l'IFREMER de Boulogne-sur-Mer, ou son représentant ;
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais ou son représentant ;
Monsieur le Directeur du Parc Naturel Marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale, ou son représentant ;

